

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LES EMPRUNTEURS

IMPORTANT

L(ies) emprunteur(s) ne peut (peuvent) accepter l'offre que dix jours après l'avoir reçue, c'est-à-dire au plus tôt au 11^{ème} jour suivant la date à laquelle il (ils) l'a (ont) reçue par la poste. L'acceptation doit être donnée par la voie postale, la date du cachet de la poste apposée sur l'enveloppe de retour de l'offre acceptée fera foi de la date d'acceptation.

Nous soussignés : M. GEORGES LIMNIOS
Mme CATHERINE LIMNIOS née MERCHEZ

Déclarons avoir reçu 2 exemplaires par voie postale le / /(1), la présente offre incluant tant les Conditions Particulières figurant sur le présent document, que les Conditions Générales figurant dans les documents qui lui sont annexés.
L'ensemble de ces conditions forme une convention unique et indivisible.

Acceptons la présente offre dont nous conservons un exemplaire.

Je soussigné M. GEORGES LIMNIOS
déclare accepter solidairement avec :
Mme CATHERINE LIMNIOS née MERCHEZ
Fait à le / /

Signature (2)

Je soussigné Mme CATHERINE LIMNIOS née MERCHEZ
déclare accepter solidairement avec :
M. GEORGES LIMNIOS
Fait à le / /

Signature (2)

-
- (1) A remplir impérativement par les emprunteurs.
(2) Signature des emprunteurs.